

Caisse cantonale neuchâteloise de compensation autonome au 1^{er} janvier 2009

Le département de l'économie communique :

Le 1^{er} janvier 2009 marquera un nouveau départ pour la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) et sa caisse d'allocations familiales. Suite aux décisions prises dans le courant de cette année par les pouvoirs législatif et exécutif cantonaux, la CCNC deviendra totalement indépendante de l'administration cantonale, que ce soit au titre de son organisation ou de sa gestion. Conformément à la législation fédérale, elle reste cependant placée, pour ses affaires administratives, sous la surveillance du Conseil d'Etat.

Au bénéfice d'un statut d'établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique, la CCNC assumera pleinement ses nouvelles responsabilités dès le 1^{er} janvier prochain, notamment dans ses choix techniques, sa gestion financière et administrative ainsi que sa politique en matière de ressources humaines.

Lien avec le Canton maintenu

La CCNC gardera toutefois un lien avec le Canton puisqu'elle sera toujours liée au Département de l'économie dans la mesure où le conseiller d'Etat en charge de ce département présidera la commission de gestion de la CCNC, qui sera nommée dans le courant de l'année 2009.

Par ailleurs, conformément aux vœux politiques exprimés, elle appliquera la loi sur le statut de la fonction publique à tous ses collaborateurs.

Pour mémoire, la CCNC compte une soixantaine de collaborateurs et son siège est basé à Neuchâtel. A noter que les numéros de téléphone, fax et courriels restent inchangés.

En 2008, la CCNC aura versé environ 650 millions de francs de prestations, tous genres confondus.

Pour de plus amples renseignements :

Pierre-Yves Schreyer, directeur de la CCNC, tél. 032 889 65 01.

Neuchâtel, le 19 décembre 2008